

DEPARTEMENT DE L'INDRE
Commune de HEUGNES (36180)

ENQUÊTE PUBLIQUE

Mardi 23 septembre 2025 (9 heures) au Vendredi 24 octobre 2025 (17 heures)

***PROJET D'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE
PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL D'UNE SURFACE DE 46,6 HA
Lieu-dit « Les Fourneaux »
Demande présentée par la SAS SOLEIA HEU***

PARTIE 3 ANNEXES

Décision Tribunal Administratif de LIMOGES n° E25000052/87 SOL (36) du 10 juillet 2025
Arrêté Préfectoral n° 36-2025-08-01-00003 du 1^{er} août 2025

Commissaire enquêteur : Jean-Marc DEMAY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Limoges, le 10/07/2025

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE LIMOGES**

2, cours Bugeaud
CS40410

87011 LIMOGES cedex

Téléphone : 05.55.33.91.55

E25000052 / 87

Monsieur Jean-Marc DEMAY

4 rue des Vallées

Bénavent

36300 POULIGNY-SAINT-PIERRE

Affaire suivie par : E.C

enquetes-publiques.ta-limoges@juradm.fr

Tel : 05-55-33-91-59

05-55-33-91-55

Dossier n° : E25000052 / 87 SOL 36

(à rappeler dans toutes correspondances)

E-COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : enquête publique concernant le dossier déposé par la Sas SOLEIA HEU relative au projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol d'une superficie d'environ 53 Ha, lieu-dit "Les Fourneaux" sur la commune de Heugnes

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle vous êtes désigné en qualité de commissaire enquêteur.

En application de l'article L. 123-5 du code de l'environnement, je vous remercie de me faire parvenir, par retour de courrier, la déclaration sur l'honneur ci-jointe dûment complétée et signée, dans l'hypothèse où l'original n'a pas encore été transmis au tribunal.

Je vous rappelle qu'en application des dispositions de l'article R. 123-19 du code de l'environnement, le commissaire enquêteur transmet à l'autorité organisatrice l'exemplaire du dossier de l'enquête accompagné du ou des registres et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au tribunal, dans les délais légalement définis par l'article L. 123-15.

Afin de permettre le règlement futur de vos indemnités et le versement des cotisations et contributions sociales, vous voudrez bien adresser au tribunal, à l'issue de l'enquête publique, votre état de frais dûment complété accompagné des justificatifs ainsi que l'original d'un RIB ou RIP et votre numéro de sécurité sociale.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,



Anne BLANCHON



**PRÉFET
DE L'INDRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
Départementale des Territoires
Service d'Animation Territoriale et
Transition Énergétique**

ARRETE N° 36-2025-08-01-00003 du 1^{er} Août 2025

**portant ouverture d'une enquête publique préalable à l'implantation
d'une centrale photovoltaïque au sol d'une surface de 46,6 ha au lieu-dit «Les Fourneaux» sur la
commune de HEUGNES**

Le Préfet de l'Indre,

Vu le Code de l'Environnement et notamment le Chapitre III du Titre II du Livre I (parties législative et réglementaire) et le Chapitre II du Titre Ier du Livre V (partie réglementaire) ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment le Titre II du Livre I ;

Vu l'arrêté ministériel du 09 septembre 2021 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R.123-11 du Code de l'Environnement ;

Vu la demande de permis de construire n° PC 036 086 23 N0003, déposée le 10 Mars 2023 par la SAS SOLEIA HEU représentée par Monsieur Xavier NASS ;

Vu l'ensemble des pièces, plans et études réglementaires (notamment l'étude d'impact et son résumé non-technique) produit à l'appui de la demande, l'avis de l'autorité environnementale constatant l'absence d'avis sur le dossier ;

Vu la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur du département de l'Indre établie pour l'année 2025 ;

Vu la décision du président du tribunal administratif de Limoges en date du 10 juillet 2025 par laquelle ce dernier a désigné Monsieur Jean-Marc DEMAY, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Dominique COUILLAUD en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;

Vu l'arrêté n° 36-2024-10-10-00005 du 10 octobre 2024 du préfet de l'Indre portant délégation de signature à Monsieur Rik Vandererven, directeur départemental des territoires ;

ARRETE

Article 1^{er} : Il sera procédé du Mardi 23 septembre 2025 au Vendredi 24 octobre 2025 sur la commune de HEUGNES à une enquête publique préalable à l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une superficie d'environ 46,6 ha au lieu-dit «Les Fourneaux».

Article 2 : Monsieur Jean-Marc DEMAY, commissaire enquêteur, siégera en mairie de HEUGNES :

- le 23 septembre 2025 de 09h00 à 12h00
- le 02 octobre 2025 de 14h00 à 17h00
- le 15 octobre 2025 de 09h00 à 12h00
- le 24 octobre 2025 de 14h00 à 17h00

Article 3 : Le dossier d'enquête publique composé, notamment de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale seront déposés en mairie de HEUGNES où le public pourra en prendre connaissance, les jours ouvrables aux horaires suivants :

- du Mardi au Samedi de 09h00 à 12h00

Un registre d'enquête publique, ouvert et paraphé par le commissaire enquêteur, sera déposé en mairie de HEUGNES dans lequel toute personne intéressée pourra consigner des observations écrites.

Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès du représentant de la SAS SOLEIA HEU – Monsieur Arthur LOPEZ-DERRE, 12 Rue Martin Luther King – 14280 SAINT-CONTEST ou par e.mail arthur.lopez-derre@jpee.fr

Dans tous les cas, les intéressés auront la faculté de faire parvenir leurs observations au commissaire enquêteur de la manière suivante :

- par voie postale à la mairie de HEUGNES à l'adresse suivante : 1 Route d'Ecueillé 36180 HEUGNES à l'attention de Monsieur Jean-Marc DEMAY, commissaire enquêteur qui les visera et les annexera au registre d'enquête.

- par voie électronique à l'adresse dédiée : ddt-ep-heugnes@indre.gouv.fr

Ces correspondances devront lui parvenir avant la clôture de l'enquête, soit le Vendredi 24 octobre 2025 à 17h00.

Le présent arrêté et le dossier d'enquête publique seront consultables :

- sur le site des services de l'État de la Préfecture de l'Indre à l'adresse suivante :

www.indre.gouv.fr/Publications/Enquetes-Publiques-autre-que-ICPE

- sur un ordinateur mis à disposition du public à la Direction Départementale des Territoires de l'Indre – Cité Administrative – Bâtiment B – 36020 CHATEAUROUX, du lundi au vendredi, aux heures d'ouverture suivantes : de 09h00 à 11h45 et de 14h00 à 16h00, sur rendez-vous ou par téléphone au 02-54-53-20-65 ou 02-54-53-20-64.

Article 4 : A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur rencontrera, dans un délai de huit jours, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

Le dossier d'enquête déposé à la Mairie de HEUGNES sera ensuite transmis par le commissaire enquêteur à la Direction Départementale des Territoires – Service d'Animation Territoriale et Transition Énergétique – Unité application du droit des sols - accompagné de son rapport d'enquête et de ses conclusions motivées.

Le commissaire enquêteur transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif.

Ces opérations devront être terminées dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture fixée à l'article 1 du présent arrêté.

Article 5 : Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée par la Direction Départementale des Territoires au demandeur du permis de construire, et restera déposée en mairie de HEUGNES et à la Direction Départementale des Territoires, pour y être tenue à disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront également être consultés sur le site internet des services de l'État de la préfecture de l'Indre cité à l'article 3 du présent arrêté.

Article 6 : Un avis faisant connaître au public l'ouverture de l'enquête sera affiché à la porte de la mairie de HEUGNES et publié par tous procédés d'usage dans la commune.

La SAS SOLEIA HEU assurera l'affichage sur le terrain d'assiette du projet visible du domaine public quinze jours minimum avant l'ouverture de l'enquête.

Cet avis au public annonçant l'enquête sera en outre, par les soins du service en charge du dossier à la Direction Départementale des Territoires, inséré en caractères apparents dans deux journaux du département, une première fois quinze jours au moins avant le début de l'enquête et une seconde fois, dans les huit premiers jours de celle-ci.

Il sera également publié sur le site internet des services de l'Etat de la préfecture de l'Indre.

www.indre.gouv.fr/Publications/Enquetes-Publiques-autre-que-ICPE

Article 7 : Au terme de cette enquête, le Préfet de l'Indre prendra soit une décision d'accord, éventuellement assortie de prescriptions, soit une décision de refus de permis de construire.

Article 8 : La Secrétaire générale de la Préfecture de l'Indre, le Maire de la commune de HEUGNES, le Directeur Départemental des Territoires de l'Indre, le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur Départemental des Territoires



Rik VANDERERVEN



PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

Commissaires de justice associés

Laurent RAFEL

Commissaire de justice associé

Julien LESEIGNOUX

Commissaire de justice associé
Certifié médiateur

Isabelle MARTINS-RAFEL

Commissaire de justice associée

Philippe RIGAUD

Clerc habilité aux constats



 acthuis.com  contact@acthuis.com

 Pôle 105 - 105 av. de Tours - 37400 Amboise

 02 47 30 80 40 | 02 47 23 60 30

Bureaux secondaires ▶ Loches • Bléré • Château-Renault • Azay-le-Rideau

SELARL ACTHUIS au capital de 579 919,80€ - immatriculé au RCS Tours D 390 611 374 - Code APE 6910 Z



ActHuis
SELARL ACTHUIS

Commissaires de Justice Associés

Laurent RAFEL - Isabelle MARTINS-RAFEL - Julien LESEIGNOUX

105 avenue de Tours - 37400 AMBOISE

Tel : 02 47 30 80 40 ou 02 47 23 60 30 - Fax : 02 47 79 29 33

contact@acthuis.com

Site de Paiement : www.acthuis.com

(Bureaux secondaires : AZAY LE RIDEAU - BLERE - CHATEAU RENAULT - LOCHES)

Première Expédition

DOSSIER C107829

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

ET LES

PREMIER SEPTEMBRE à partir de 18 HEURES 32 MINUTES ,

VINGT-TROIS SEPTEMBRE à partir de 19 HEURES 26 MINUTES

ET

VINGT-SEPT OCTOBRE à partir de 14 HEURES 05 MINUTES

A LA REQUETE DE :

La SAS JPÉE JP ENERGIE ENVIRONNEMENT, Société par Actions Simplifiée identifiée au SIREN sous le numéro 410 943 948 dont le siège social est 12 Rue Martin Luther King à SAINT CONTEST (14280) prise en son établissement secondaire de NANTES, 01 Rue Célestin Freinet à NANTES (44200)

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE

La SAS JPÉE JP ENERGIE ENVIRONNEMENT me sollicite aux fins de dresser constat de la réalité et de la régularité de l'apposition de trois panneaux d'affichage informant les tiers d'une enquête publique d'une durée de 31 jours commençant le 23 Septembre 2025 à 09 Heures et se terminant le 24 Octobre 2025 à 17 Heures et portant sur le projet d'implantation par la SAS SOLEIA HEU d'une centrale photovoltaïque au sol d'une surface de 46.6 ha au lieu-dit « Les Fourneaux » à HEUGNES (36180), ainsi que de l'affichage de l'arrêté n° 36-2025-08-01-00003 du 1^{er} Août 2025 portant ouverture de ladite enquête publique en Mairie de HEUGNES (36180) et de la publication de l'avis et de l'arrêté sur le site de la Préfecture de l'Indre.

Déférant à cette sollicitation,

J'ai Laurent RAFEL, Commissaire de Justice Associé de la SELARL ACTHUIS, titulaire d'un Office de Commissaires de Justice dont le siège social est à AMBOISE (37400), 105 avenue de Tours, soussigné ;

Me suis transporté ce jour le 1^{er} Septembre 2025 devant la Mairie de HEUGNES (36180), 1 Route d'Ecueillé à 18 Heures 32 Minutes, où là étant j'ai dressé les constatations suivantes :

PANNEAU 1 au lieu-dit « Les Fourneaux » à HEUGNES (36180)



Photographie n° 4 - 01/09/2025 18:41:44 - 47.025717 1.3799072



Photographie n° 5 - 01/09/2025 18:41:59 - 47.025717 1.3799072

Constat pour la SAS JPEE JP ENERGIE ENVIRONNEMENT
dressé les 1^{er} Septembre, 23 Septembre et 27 Octobre 2025
par Maître Laurent RAFEL
à HEUGNES (36180) - Lieu-dit « Les Fourneaux » , en Mairie et sur internet
PANNEAU 2 au lieu-dit « Les Fourneaux » à HEUGNES (36180)



Photographie n° 6 - 01/09/2025 18:45:03 - 47.026797 1.368703



Photographie n° 7 - 01/09/2025 18:45:12 - 47.026797 1.368703

Constat pour la SAS JPÉE JP ENERGIE ENVIRONNEMENT
dressé les 1^{er} Septembre, 23 Septembre et 27 Octobre 2025
par Maître Laurent RAFEL
à HEUGNES (36180) - Lieu-dit « Les Fourneaux », en Mairie et sur internet
PANNEAU 3 au lieu-dit « Les Fourneaux » à HEUGNES (36180)



Photographie n° 8 - 01/09/2025 18:48:12 - 47 0281292 1,3535336



Photographie n° 9 - 01/09/2025 18:48:22 - 47 0281292 1,3535336

Présentation du porteur de projet agricole



La SCEA Rioland

- Entreprise familiale locale
- Siège de l'exploitation situé à 6 km du site du projet
- Co-gérant historique : Laurent et Mélanie Rioland
- Nouveaux associés depuis 2023 : Maxime et Charles Rioland



Contexte de l'exploitation

- La SCEA exploite 546 ha dont 124 ha propriété des associés.
- L'utilisation de la SAU se décompose ainsi :
 - 508 ha de cultures de vente + jachère
 - 38 ha de prairies à destination d'un cheptel caprins lait de 270 chèvres et d'un petit cheptel ovin.
- Assolement : Colza/blé/maïs/orge/tournesol
- Les fromages sont vendus en direct.



Tracé entre la zone du projet et le siège d'exploitation
Id Beauvais, Heugnes

Présentation du projet agricole

Le projet de la SCEA Rioland			
CREATION ATELIER OVIN	200 brebis Race Rouge de l'Ouest	10 béliers	
	Surface disponible de 46,6 ha		
FONCIER	Prairie permanente	Prairie temporaire	
	31,54 ha	15,04 ha	
	Pâturage	Culture de fourrage	
BATIMENTS SUR SITE	Bergerie 600 m²	Hangar de stockage 600 m²	
STRATEGIE DE PATURAGE	Pâturage tournant sur 11 sous-parcelles de 3 ha		
	Semi plein air		
	Agnelage en bâtiment de novembre à mars-avril		
MATERIEL	Autonome (bétailière, tracteur etc...)		
COMMERCIALISATION VIANDE	Société de négoce agricole		

Objectifs : 1. **Nouvel atelier** 2. **Diversification** 3. **Embauche d'un salarié** 4. **Transmission**

136 H

Département de l'Indre
Canton de Valençay
Commune de Heugnes
Tél : 02 54 39 01 85
Courriel : mairie.heugnes@wanadoo.fr

Compte-rendu
Réunion avec les agriculteurs Heugnois
Présentation du projet agro-photovoltaïque
Lundi 04 octobre 2021 à 20h00
Maison des associations (La gare)

Présents :

Les agriculteurs

- Jérôme MOREAU, La Tuilerie,
- Joseph JAS, Les Charrauds,
- Michel GOILIER, La Blanchardière,
- Laurent BONNEAU, Le Gardon Frit,
- Gérald BRUN, Le Féronçais,
- Thomas CUGNIERE, La Grande Duranderie,
- Alice TROUVE/Jonathan BIMBAUD, La petite Pyramide,
- Jérôme CHARNY, La Croix,
- Stéphane CHAUVEAUX, Les Maisons Neuves,
- Bertrand TIXIER, La Pataudière,
- Françoise PROT, La Pyramide,
- Jean-Claude CHARLOTON, Japperenard.

La Mairie

- Philippe KOCHER, Maire,
- Céline CHAUVEAUX, 1ère Adjointe,
- Bertrand TIXIER, 2ème Adjoint,
- Bernard SCHACRE, conseiller municipal,
- Jean-Claude CHARLOTON, conseiller municipal,
- Françoise PROT, conseillère municipale

Société JPÉE, le chef de projet

- Christophe COGNY

Temps de réunion : 3h30

1 - Le Maire remercie les agriculteurs de leur présence et rappelle les objectifs de ce temps de rencontre. Il reprend l'origine et la démarche du projet qui a conduit le Conseil Municipal, à l'unanimité, à s'engager dans l'implantation d'un parc agro-photovoltaïque sur des terres communales au lieudit "Les Fourneaux".

Pour l'heure, il s'agit de leur présenter l'état d'avancement du projet et en particulier le volet agricole. Cela doit permettre de partager, critiquer, enrichir le projet et voir dans quelles mesures des agriculteurs heugnois pourraient intégrer le projet agro-photovoltaïque.

Il passe ensuite la parole à Christophe COGNY.

2 - Christophe COGNY se présente

- Il présente la Société JPEE pour laquelle il travaille.
- A l'aide d'un power-point (ci-joint), il présente le pré-projet qui pourrait être implanté sur le territoire communal.

Après la présentation, l'ensemble des participants s'installe en cercle afin de favoriser les échanges et la convivialité.

3 - Débat avec les participants :

- Quelle faisabilité technique : types de cultures ? Adaptabilité du matériel ?
- Peut-on utiliser des produits phytosanitaires sur les terres du parc dans la mesure où elles ne rentrent pas dans les déclarations PAC ?
- Comment déclarer ces terres dans le parc ?
- Beaucoup de questions sur l'utilisation de matériels agricoles sur des espaces contraints,
- Beaucoup de questions sur l'installation des panneaux photovoltaïques, leur écartement, leur hauteur, leur mobilité éventuelle en fonction des activités agricoles,
- Quelle rentabilité des activités agricoles développées dans le parc ?
- Quels types de cultures qui demandent un minimum d'intervention dans le parc ?
 - . Miscanthus >> rejeté car pousse beaucoup trop haut,
 - . Silfie, etc...
- Certains agriculteurs semblent intéressés et curieux par ce projet.
- D'autres (J.C. , M.G. disent ne pas être intéressés pour intégrer le projet mais pour autant ne l'empêcheront pas !).
- J. M. dit qu'il voit plus "d'inconvénients" que d'éléments positifs mais il faut creuser le projet.
- Un projet qui peut soutenir l'installation de jeunes éleveurs.
- Le produit financier des loyers servira à financer des services et des équipements collectifs à destination de notre population (entretien des chemins, aménager l'ancien logement de la boulangerie en un espace collectif et chambres individuelles pour les stagiaires et apprentis accueillis dans les exploitations agricoles du territoire communal, etc...).

Au final, les organisateurs de ce temps de rencontre sont plutôt satisfaits. Une réunion, de bonne tenue, relativement longue, qui s'est déroulée dans le respect et l'écoute de chacun et chacune et où il n'a pas été perçu d'hostilité particulière au projet communal.

Heugnes, le 11 mai 2022
Philippe KOCHER, Maire

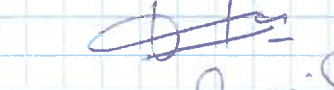
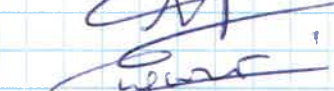
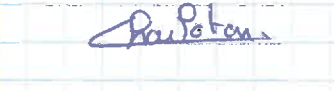
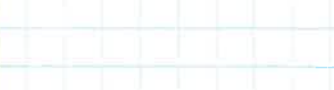


13c
JH

Réunion projet agro-photovoltaïque

Agriculteurs de Heugnes

le 04/10/2021

Nom	Prenom	n° de téléphone	Signature
COGNÉ	Christophe	06.71.48.91.83	
Kocher	Philippe	07 71 77 44 27	
SCHACRE	B.	06 47 54 11 13	
Tixeront	Bernard	06-87-95-45-01	
MOREAU	Jérôme	06.20.18.36.73	
JAS	Joseph	0642 08 13 88	
GOLLIER	Michel	068333 5904	
BONNEAU	Laurence	0615329647	
BRUN	Cécile	06.37.38.39.85	
Wignière	Thomas	0617 03 22 82	
ARL de la petite pyramide	Alie - Jonathan	06.37.03.42.10	
not Françoise		06 47 21 84 35	
Charmy	Jérôme	06.84.50.16.15	
Chauvaux	Stéphane	06 87 51 46 96	
Chauvaux	Céline	06 21 35 96 39	
Charloteau	Jean-Benoît	06 82 07 06 00	

